

20 faites à ses besoins; de sorte qu'il eût été té-  
 21 méraire aux troupes d'entreprendre de se  
 22 faire jour à travers les Prussiens, sans être  
 23 assurés du concert actuel des troupes qui de-  
 24 voient favoriser l'attaque, & sur lesquelles  
 25 elles auroient pû alors se replier; situation  
 26 qui rendoit toute tentative infructueuse, &  
 27 qui n'auroit abouti qu'au sacrifice inutile de  
 28 la vie des Généraux & des Soldats &c. »

Par la Capitulation, toute l'Armée Saxonne  
 d'environ quinze mille hommes sans aucune  
 exception ni des Gardes du Corps, ni des Gren-  
 adiers de la Garde, fut donc prisonnière de guerre  
 avec armes, 200 pièces de canon, les munitions  
 de guerre & les bagages; elle a dû prêter  
 serment au Roi de Prusse. Les Généraux, l'E-  
 tat-Major, & tous les Officiers ne doivent pas  
 servir contre le Roi de Prusse pendant tout le  
 cours de cette guerre; article, qui leur a ob-  
 tenu la permission de porter l'épée & de se reti-  
 rer dans tel endroit de la *Saxe*, qu'ils vou-  
 droient, & de prendre service chez les Prussiens:  
 Libre pour les Timbales, les Etendarts & les  
 Drapeaux de les transporter à *Königstein*. Un  
 article de la même Capitulation porte une exacte  
 neutralité pour la Forteresse de *Königstein*. Le  
 Roi de Pologne y conserve l'exercice de ses  
 droits, tant par rapport à l'Etat militaire, que  
 pour ce qui concerne la Jurisdiction Civile. La  
 Garnison composée d'environ 12 cens hommes,  
 y reste sur le pied où elle est jusqu'à la paix.  
 La communication y est libre avec le reste de  
 la *Saxe*. Il est permis aussi tant aux Officiers &  
 aux Soldats de cette Garnison, qu'aux habitans  
 établis dans *Königstein*, d'en sortir avec un pas-  
 seport du Gouverneur. Cette Capitulation fut  
 dressée